



Saint-Estèphe : différents services communaux seront désormais tarifés

[Accueil Gironde Saint-Estèphe](#)

Par Chantal Sancho

Publié le 11/12/2023 à 11h17.

La maire Michelle Saintout a ouvert la séance du conseil municipal du jeudi 7 décembre avec la première délibération relative à l'organisation du temps de travail des agents. Elle propose aux élus de fixer la durée hebdomadaire de travail à trente-six heures par semaine. Pour pallier le dépassement, un calcul des RTT a été mis en place. Tout ceci a été discuté entre élus, agents et syndicats.

Ensuite les élus ont adopté la création d'un emploi non permanent. La maire précise qu'après 2015, la commune avait transféré l'instruction des autorisations du droit de sol à la mairie de Pauillac. Suite à la fermeture de ce service de Pauillac, la municipalité doit s'orienter vers une autre structure, Michelle Saintout propose de confier cette instruction au SDEEG (Syndicat départemental énergies et environnement de la Gironde) tout en ajoutant que la commune reste pleinement compétente en matière de planification et de délivrances des autorisations de construire. Suivait la signature de la convention réunissant les deux parties, la mairie et le SDEEG.

Concernant les services rendus par la mairie, quatre délibérations étaient à l'ordre du jour.

Des débordements apparaissant de plus en plus souvent, (nuisances, non-paiement, dégradations...), la location et l'utilisation de la salle des fêtes vont être soumises à de nouvelles conditions. Pour un résident de la commune, la location sera de 125 euros la semaine et 250 euros le week-end, pour les non-résidents 250 euros la semaine et 325 euros le week-end et pour tout le monde une caution de 800 euros.

Un constat tout aussi inquiétant pour les services de collectes des encombrants et des déchets verts. Désormais, ces services seront gratuits pour les plus de 65 ans n'ayant aucun moyen de locomotion, sinon 20 euros seront demandés pour les encombrants et 50 euros pour les déchets verts.

Enfin le prix du repas à la cantine passera de 2,70 euros à 3 euros, le prix de matières premières et du personnel ayant doublé en huit ans. Seule cette délibération n'a pas été votée à l'unanimité.